Les Vendéens vont devoir retirer le coeur rouge et blanc de leurs plaques d'immatriculations

16/01/2021 à 16h55



L'**autocollant** avec le **cœur vendéen** sur les plaques d'immatriculation des voitures pour masquer le logo de la région, **c'est fini**. La Cour de cassation vient d'interdir, dans un arrêt rendu en décembre, de coller **n'importe quel vignette sur nos plaques minéralogiques**, sous peine de 135 euros d'amende. Jusqu'ici, c'était toléré, si l'autocollant ne masquait pas le numéro TPPR, le numéro d'agrément marqué en petit sous le numéro du département dans le coin droit de la plaque.

En **Vendée**, comme en **Corse** ou chez les **Catalans**, ça fait partie de la culture locale. On croise partout l'**autocollant rouge et blanc**, avec les **deux coeurs surmontés par la couronne et la croix** : *"C'est une fierté"*, s'exclame Lucie, une Challandaise, sur le parking du Leclerc : *"Je suis Vendéen, je ne renie pas ma patrie"*, ajoute fièrement son compagnon

.

Et pas question d'avoir **le logo Pays de la Loire** de la plaque officielle du département 85. Son cœur vendéen, Jean-Claude y tient : *"Je ne l'enlèverai pas"*, assure-t-il, *"ils sont*

malades”, avant d’ajouter : *“Je pense que ça va faire râler. Surtout Fifi, là-bas au Puy du Fou. Il ne va pas aimer du tout, je me souviens qu’il avait râlé quand ils ont voulu enlever le numéro des départements”.* Une référence à **Philippe de Villiers** qui, en 2008 alors qu’il était président du département, il avait qualifié de *“foutage de gueule”* le projet de supprimer le numéro du département des plaques minéralogiques.

www.francebleu.fr

(Merci à Hemrique)